

DOCUMENT DE
CONSTRUCTION
NORMALISÉ
ACC

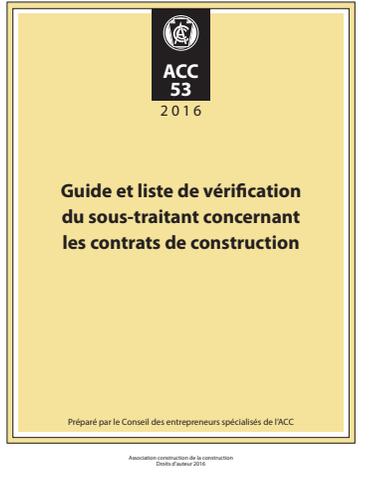


**ACC
53**

2016

Le document ACC 53 a pour but d'attirer l'attention des sous-traitants sur certaines clauses que l'on trouve souvent dans des contrats de construction ou des documents de sous-traitance et qui peuvent porter atteinte aux droits et obligations du sous-traitant. Ce document est un guide qui vise à aider les sous-traitants à examiner plus attentivement les contrats, quel que soit le rôle qu'ils jouent dans le cadre d'un projet.

Pour obtenir des exemplaires du document ACC 53, veuillez contacter votre association locale de la construction. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de l'ACC – cca-acc.com.



Guide et liste de vérification du sous-traitant concernant les contrats de construction

Le document ACC 53 porte sur les questions suivantes :

- Responsabilité contractuelle;
- Responsabilité de la conception;
- Implications contractuelles de la RIP et de la MDB
- Clauses sur « l'intégration » de modalités du contrat principal au contrat de sous-traitance;
- Portée de l'appel d'offres et description des travaux de sous-traitance;
- Clauses relatives aux paiements dans les contrats de sous-traitance;
- Solutions en cas de non-paiement;
- Exigences générales en matière d'assurance;
- Clauses sur la protection de l'ouvrage dans les contrats de sous-traitance;
- Garanties prévues dans les contrats de sous-traitance;
- Installations temporaires;
- Clauses relatives aux retards;
- Avenants de modification et directives de modification.

Le document renferme aussi une liste de vérification présentée sous forme de questions dont les sous-traitants devraient tenir compte dans leur prise de décision avant de présenter une soumission, de signer un contrat et de commencer les travaux. Voici quelques-unes des questions abordées dans cette liste :

- Présentation d'une soumission basée sur « des plans et devis » ou sur la « portée des travaux »;
- Transfert de risques ou de responsabilités aux sous-traitants par le biais des documents d'appel d'offres ou des devis;
- Taxes et droits liés aux permis, licences, approbations nécessaires à l'exécution de l'ouvrage;
- Utilisation de devis de performance;
- Conditions prévues dans la convention de sous-traitance;
- Modalités de paiement;
- Caractère raisonnable du calendrier d'exécution et les clauses de pénalités;
- Procédure de règlement des différends.

Une version précédente de ce guide avait été publiée en 2011. Le document ACC 53 contient maintenant des renseignements à jour sur la responsabilité de la conception, les assurances et les implications contractuelles de la RIP et de la MDB. Avec l'essor de certains modes de réalisation de projets, comme le design-construction, le design-assistance et les PPP, on craint que la responsabilité de la conception et de l'ingénierie soit transférée aux entrepreneurs spécialisés, lesquels pourraient faire face à des risques importants, surtout s'ils ne sont pas au courant de l'importance de souscrire une assurance erreurs et omissions.